

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 26 septembre 2022**  
~~~~~

DEMANDES DE SUBVENTIONS DES BUDGETS AEP ET EU
COMPLÉMENT À LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS FAITE AU PRÉSIDENT
PAR DÉLIBÉRATION DU 08 JUILLET 2020.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 26 septembre 2022 à 18h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 14 septembre 2022.

Étaient présents ou représentés

M. Philippe SALASC, M. Henry MARTINEZ, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. David CABLAT, Mme Jocelyne KUZNIK, M. Robert SIEGEL, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Josette CUTANDA, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, Mme Nicole MORERE, M. Jean-François SOTO, Mme Monique GIBERT, M. Yves GUIRAUD, M. Daniel JAUDON, Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, M. Claude CARCELLER, M. Jean-Claude CROS, M. Marcel CHRISTOL, M. Philippe LASSALVY, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Martine LABEUR, M. Jean-Marc ISURE, M. José MARTINEZ, Mme Marie-Françoise NACHEZ - M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Pierre ANCIAN suppléant de M. Christian VILLOING.

Procurations

Mme Christine SANCHEZ à M. Yannick VERNIERES, M. Anthony GARCIA à M. Jean-Pierre PUGENS, M. Olivier SERVEL à M. Marcel CHRISTOL, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN à M. Philippe LASSALVY, Mme Béatrice FERNANDO à M. Jean-Claude CROS, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, M. Thibaut BARRAL à Mme Josette CUTANDA, M. Bernard GOUZIN à M. Jean-Pierre BERTOLINI.

Excusés

Mme Valérie BOUYSSOU.

Absents

M. Gregory BRO, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 37	Votants : 45	Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales en vertu duquel le Président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant ;

VU la délibération du 21 juin 2021 relative à la définition de l'intérêt communautaire et l'arrêté préfectoral n°2021-I-439 du 3 mai 2021 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, en particulier sa compétence obligatoire en matière d'eau potable et d'assainissement des eaux usées ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°2289 du 8 juillet 2020 autorisant le Président à demander à l'Etat, aux collectivités territoriales et tout autre organisme financeur l'attribution de subvention pour les projets ayant fait l'objet d'une inscription budgétaire ;

VU les délibérations de vote des autorisations de programme et crédits de paiements relatives aux budgets 2022 de l'eau et de l'assainissement ;

VU les délibérations de vote des budgets 2022 de l'eau et de l'assainissement ;

VU le schéma directeur de l'eau et de l'assainissement ;

VU l'avis favorable à l'unanimité du Conseil d'exploitation en date du 7 juillet 2022.

CONSIDERANT l'importance d'obtenir des co-financements pour faciliter la réalisation des travaux inscrits aux budgets de l'eau et de l'assainissement,

CONSIDERANT qu'actuellement il appartient au Conseil communautaire de solliciter les subventions concernant les projets qui n'ont pas été individualisés au moment du vote des budgets de l'eau et de l'assainissement,

CONSIDERANT que pour faciliter les démarches correspondantes, il paraît souhaitable que le Président de la communauté de communes puisse, par délégation expresse, solliciter directement les différents co-financeurs tels l'Europe, l'Etat, la Région, le Département, l'Agence de l'eau, l'Ademe...,

CONSIDERANT que les investissements dont les crédits ont été inscrits aux budgets de l'eau et de l'assainissement correspondent à des projets dont la liste est jointe en annexe,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'autoriser le Président à solliciter auprès des co-financeurs toutes subventions pour le financement des projets ayant fait l'objet d'une inscription budgétaire figurant en annexe,
- d'autoriser le Président à solliciter des co-financements dans la limite de 80 % selon un plan de financement prévisionnels correspondants,
- d'autoriser le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Transmission au Représentant de l'État
N° 2972
Publication le 27/09/2022
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 27/09/2022
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20220926-8550A-DE-1-1
Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ

RAPPORT 6 - 5 <i>Rapporteur : Jean-François SOTO</i>	ENVIRONNEMENT
DEMANDES DE SUBVENTIONS DES BUDGETS AEP ET EU	
COMPLÉMENT À LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS FAITE AU PRÉSIDENT PAR DÉLIBÉRATION DU 08 JUILLET 2020.	

VU l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales en vertu duquel le Président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant ;

VU la délibération du 21 juin 2021 relative à la définition de l'intérêt communautaire et l'arrêté préfectoral n°2021-I-439 du 3 mai 2021 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, en particulier sa compétence obligatoire en matière d'eau potable et d'assainissement des eaux usées ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°2289 du 8 juillet 2020 autorisant le Président à demander à l'Etat, aux collectivités territoriales et tout autre organisme financeur l'attribution de subvention pour les projets ayant fait l'objet d'une inscription budgétaire ;

VU les délibérations de vote des autorisations de programme et crédits de paiements relatives aux budgets 2022 de l'eau et de l'assainissement ;

VU les délibérations de vote des budgets 2022 de l'eau et de l'assainissement ;

VU le schéma directeur de l'eau et de l'assainissement ;

VU l'avis favorable à l'unanimité du Conseil d'exploitation en date du 7 juillet 2022.

CONSIDERANT l'importance d'obtenir des co-financements pour faciliter la réalisation des travaux inscrits aux budgets de l'eau et de l'assainissement,

CONSIDERANT qu'actuellement il appartient au Conseil communautaire de solliciter les subventions concernant les projets qui n'ont pas été individualisés au moment du vote des budgets de l'eau et de l'assainissement,

CONSIDERANT que pour faciliter les démarches correspondantes, il paraît souhaitable que le Président de la communauté de communes puisse, par délégation expresse, solliciter directement les différents co-financeurs tels l'Europe, l'Etat, la Région, le Département, l'Agence de l'eau, l'Ademe...,

CONSIDERANT que les investissements dont les crédits ont été inscrits aux budgets de l'eau et de l'assainissement correspondent à des projets dont la liste est jointe en annexe,

Je propose donc à l'Assemblée :

- d'autoriser le Président à solliciter auprès des co-financeurs toutes subventions pour le financement des projets ayant fait l'objet d'une inscription budgétaire figurant en annexe,
- d'autoriser le Président à solliciter des co-financements dans la limite de 80 % selon un plan de financement prévisionnels correspondants,
- d'autoriser le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Compte actif	1
Budget	21
Gest.	STRA
Budgété	(Plusieurs éléments)

Programme	Opé.	Libellé opérations	CP 2022
21AP020721	21-ADM-01	GESTION ADMINISTRATIVE	10 000,00
	21-AGRE-01	LA BOISSIERE - PLANASSE 2	55 000,00
	21-ALOD-01	ST ANDRE DE S - RESEAUX AEP AVENUE DE LODEVE	980,00
	21-ARBO-01	MONTPEYROUX - NOUVEAU RESERVOIR REPRISE	115 000,00
	21-ARNA-01	ANIANE - RESEAUX RUE ARNAUD	69 000,00
	21-AUME-01	LE POUGET - CAPTAGE DE L'AUMEDE	210 252,60
	21-AUME-02	LE POUGET - FORAGE	15 000,00
	21-AVLG-01	ST ANDRE DE S. - RESEAUX AV LEONCE GABAUDAN	4 408,00
	21-BARY-01	MONTPEYROUX - RESEAUX HAMEAU DU BARRY P1	6 199,50
	21-BONN-01	ST ANDRE DE S - RESEAUX AEP RUE BONNARIC	480,00
	21-CAMP-01	ANIANE - LOTISSEMENT CAMP SAUVE	7 864,88
	21-CANE-01	LE POUGET - RESEAUX ROUTE DE CANET	7 571,50
	21-CANT-01	ARGELIERS - RECHERCHE D'EAU	50 000,00
	21-CARO-01	ST SATURNIN DE L. - CAPTAGE CARONS	57 902,58
	21-CENV-01	ANIANE - TRAVAUX RESEAUX AEP CENTRE VILLE	6 700,00
	21-CHA-02	ST ANDRE DE S. - REHAB CHATEAU D'EAU L.GABAUDAN	320 000,00
	21-CHAT-01	ST GUIRAUD - RESERVOIR	5 000,00
	21-CHGR-01	ST JEAN DE F. - RESEAUX CHEMIN DE LA GRAVE	9 502,95
	21-COM-01	PARC DE COMPTEURS TERRITOIRE	196 000,00
	21-CRAV-01	ST ANDRE DE S - RESEAUX AEP COURS RAVANIER	10 125,35
	21-DIAG-01	DIAGNOSTIC	50 000,00
	21-DRCA-01	INTERCONNEXION DRAC-CARONS	782 904,19
	21-DRCA-02	CONNEXION RESEAUX MTPX ST SAT	1 620,00
	21-DUPI-01	ANIANE - RESEAUX RUE DUPIN	77 000,00
	21-ECOL-02	ST JEAN DE FOS - RESEAUX RUE DES ECOLES	226 900,00
	21-EXPL-01	EXPLOITATION AEP	29 540,60
	21-GREG-01	ST ANDRE DE S. - RESEAUX COUR GREGOIRE	2 794,96
	21-HERA-01	ST ANDRE DE S. - CAPTAGE	75 000,00
	21-HORT-01	ST JEAN DE FOS - RESEAU CHEMIN DES HORTS	21 454,75
	21-HUIL-01	ARBORAS - RUE DU MOULIN A HUILE	23 000,00
	21-INFE-01	ST GUILHEM LE D. - CAPTAGE DE L'INFERNET	91 000,00
	21-JEAN-01	ANIANE - RESEAUX BD ST JEAN	25 459,87
	21-LABA-01	ST JEAN DE F. - RESEAUX RUE DU LABADOU	36 000,00
	21-LYCE-01	GIGNAC - RESEAUX LYCEE	500,00
	21-MAIR-01	ST GUIRAUD - RESEAUX PLACE DE LA MAIRIE	35 000,00
	21-MARE-01	ANIANE - RESEAUX AV LOUIS MAREL	6 622,57
	21-PEM-01	GIGNAC - RESEAUX POLE MULTI MODAL	102 000,00
	21-PILE-01	ARBORAS - RESEAUX RUE PILE	1 164,60
	21-RAVA-01	ST ANDRE DE S - COURS RAVANIERE	50 000,00
	21-RD32-01	RESEAUX AEP RD32 PUECHABON	15 247,82
	21-REA-01	RECHERCHE D'EAU	339 230,00
	21-REX-01	RESEAUX DIVERS	63 856,84
	21-ROSA-01	MONTPEYROUX - AV DU ROSAIRE	94 042,22
21-ROSS-01	LE POUGET - TRAVAUX RESEAUX RUE ROSSIGNOL	44 500,00	
21-SDC-01	SCHEMA DIRECTEUR COMMUNAUTAIRE	34 438,22	
21-SDIS-01	GIGNAC - RESEAUX CENTRE DE FORMATION SDIS	490 000,00	
21-VILL-01	ST ANDRE DE S - RESEAUX AEP RUE VILLAR	100 000,00	
Total 21AP020721			3 976 264,00

Compte actif	1
Budget	22
BP	(Plusieurs éléments)
Gest.	STRA

Programme	Opé.	Libellé opérations	CP 2022
22AP020721	22-ARNA-01	ANIANE - RESEAUX RUE ARNAUD	92 000,00
	22-CAMP-02	ST PAUL ET VALMALLE - PR GRAND CAMP	475 000,00
	22-DRCA-01	INTERCONNEXION DRAC-CARONS	500 000,00
	22-DUPI-01	ANIANE - RESEAUX RUE DUPIN	208 000,00
	22-ECOL-03	ST JEAN DE FOS - RESEAUX RUE DES ECOLES	233 200,00
	22-ECOS-04	GIGNAC - STEP	40 000,00
	22-EXPL-01	EXPLOITATION	45 000,00
	22-FONT-02	ST JEAN DE FOS - TRAVAUX DE MODERNISATION STEP	30 000,00
	22-INTI-01	ARBORAS - STEP LIEU DIT LES INTILLIERES PROJET 1	38 000,00
	22-LAGA-01	ANIANE - NOUVELLE STEP 5200 EH	1 560 000,00
	22-MAIR-01	ST GUIRAUD - RESEAUX PLACE DE LA MAIRIE	57 000,00
	22-MASA-01	LA BOISSIERE - STEP HAMEAU MAS D'AGRES PROJET 1	80 000,00
	22-MOUL-02	ARBORAS - RUE MOULIN A HUILE	110 000,00
	22-PEM-01	GIGNAC - RESEAUX POLE MULTI MODAL	162 500,00
	22-PRD2-01	PLAISSAN - PR RD2	172 500,00
	22-PRED-01	VENDEMIAN - NOUVELLE STEP 1700 EH	44 500,00
	22-R131-02	VENDEMIAN - RESEAU RD 131	230 000,00
	22-RACA-01	ST PARGOIRE - NOUVELLE STEP 4500 EH	315 000,00
	22-RAVA-01	ST ANDRE DE SANGONIS - COURS RAVANIERE	73 000,00
	22-ROSA-01	MONTPEYROUX - AV DU ROSAIRE	138 000,00
22-RUIS-01	ST JEAN DE FOS - RESEAUX RUE RUISSEAU ABUS	172 500,00	
22-SDC-01	SCHEMA DIRECTEUR COMMUNAUTAIRE EU	53 936,00	
22-STRA-01	EU - STRATEGIE	35 000,00	
22-VILL-01	ST ANDRE DE S. - RESEAUX EU RUE VILLAR	50 000,00	
Total 22AP020721			4 915 136,00